

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1232

présenté par

M. Ben Cheikh, rapporteur, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	25 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	25 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 25 millions d'euros les contributions de la France aux organisations internationales auxquelles elle appartient.

Il est nécessaire de renforcer nos contributions volontaires dans la mesure où ces participations financières sont particulièrement stratégiques dans un contexte de compétition d'influence entre États, comme l'avait souligné un rapport d'information de la commission des finances du Sénat sur les contributions de la France aux organisations internationales (Vincent Delahaye et Rémi Féraud, janvier 2022), et de recul de la part de la France dans le PIB mondial sur laquelle sont souvent indexées les contributions obligatoires.

Ces participations financières permettent de renforcer l'action de la France dans les domaines du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale ainsi que de conforter la présence et l'influence de notre pays dans les organisations internationales.

La France n'est plus que le 8e contributeur mondial dans le système onusien alors qu'il en était le 5e en 2015. Les contributions volontaires ne s'élèveront qu'à 69 millions d'euros en 2025, soit à peine 8 % du total des participations financières qu'elle verse. Par ailleurs, ces dernières ont fait les frais des annulations de février 2024 et du "surgel" en gestion.

Les moindres besoins de financement de la Facilité européenne pour la paix (FEP), l'extinction de la MINUSMA ainsi que la réduction d'autres participations vont dégager près de 109 millions d'euros d'économie en 2025. Le rapporteur spécial propose d'en réorienter une partie vers les contributions volontaires.

Cet abondement pourrait notamment:

- renforcer l'effort global de recrutement de nouveaux jeunes experts associés, dispositif déterminant de l'influence française;
- augmenter la participation de la France aux actions de prévention et de maintien de la paix du secrétariat des Nations unies ;
- augmenter celle au programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ;
- augmenter celle à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Pour ce faire, l'amendement propose d'abonder de 25 millions d'euros en AE et en CP l'action 04 *Contributions internationales* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* depuis l'action 01 *Appui au réseau* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence*. Le rapporteur spécial rappelle qu'il n'est pas dans son intention de réduire les moyens de ce dernier programme et appelle donc le Gouvernement, en cas d'adoption de l'amendement, à en rétablir les crédits.